Délibération n° 2023.052

Séance du 29/06/2023 N° ordre: 13



Nombre de Conseillers

En exercice: 27 Présents: 17 - Excusés : 10 - Votants: 23

dont 6 pouvoirs

VOTE: délibération adoptée avec

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET:

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisition gratuite de terrain au Bourg Avenue des Escures

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet: 03/07/2023

Date de télétransmission en préfecture : 03/07/2023 Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique

> PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme

MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES: Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Dominique

> BORDEROLLE), André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Evelyne ROULEAU. BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROU-TOT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN,

Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE: Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le courrier de M. et Mme LARUE souhaitant céder à la commune, à titre gratuit, une bande de terrain sise sur la parcelle référencée au cadastre Section AO n° 140;

Considérant le plan de division en-cours de réalisation par SOTEC PLANS : Considérant que cette emprise permettra à Polygone de réaliser un chemin d'accès pour son projet immobilier avenue des Escures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à acquérir, à titre gratuit, une bande de terrain appartenant à Monsieur et Madame LARUE située en partie Section AO n° 140 dont la superficie sera déterminée conformément au plan de division parcellaire en cours de réalisation par Sotec Plans.
- DIT que cette emprise sera classée dans le domaine public communal.
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 juin 2023,

Le Maire, Alain LAPACHERIE

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20230629-DL2023_52-DE Date de télétransmission : 03/07/2023 Date de réception préfecture : 03/07/2023